



### SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24  
Cité Mont-Lucas  
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84  
0594 30 13 52  
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :  
[snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr)

Site internet :  
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 20 mars 2012

Monsieur le Recteur de la Guyane  
Chancelier de l'Université

### Objet : questions diverses pour la CAPA du 22 mars 2012

Monsieur le Recteur,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPA du 22 mars 2012.

#### 1. Questions restées sans réponse à la CAPA du 9 février :

- Dans la mesure où elles seront rattachées à la rentrée prochaine à un collège ECLAIR, les écoles Bellony et Rhumerie à Matoury seront-elles effectivement intégrées au programme ECLAIR dès septembre 2012 ?
- Pourquoi le supplément familial versé par notre administration est-il inférieur à celui versé par la CAF ?
- Le Ministère a lancé une importante campagne de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire. Quels moyens seront débloqués pour mettre en place un dispositif dans les écoles du département ?

#### 2. Réponses aux collègues :

Comment expliquer que des collègues, malgré de multiples demandes de leur part et de nombreuses interventions de la notre, n'aient reçu qu'en mars le courrier daté d'octobre leur notifiant un refus d'exeat ? Pourquoi le rectorat de la Guyane ne répond-il que trop rarement aux demandes écrites des personnels ? Cette situation intolérable cessera-t-elle enfin ?

#### 3. Certification CLES :

L'IUFM de Guyane n'ayant pas prévu de module permettant la validation du CLES, de quelles solutions les étudiants disposeront-ils pour obtenir ce certificat nécessaire à leur titularisation ?

#### 4. Situation des collègues sur les sites isolés :

Sur le Maroni comme sur l'Oyapock, plusieurs collègues ont fait part, à plusieurs reprises, d'importants problèmes liés aux conditions de vie et de travail, en particulier en pays indien. Ces difficultés sont récurrentes. Afin de pourvoir ces postes délicats avec des collègues suffisamment solides et avertis, des entretiens préalables avec un psychologue et l'IN de circonscription avaient été envisagés à notre demande. Seront-ils effectifs cette année ? Des précisions peuvent-elles être ajoutées à la circulaire du mouvement afin que chacun soit bien informé ?

#### 5. Détachements dans le second degré :



Quand aurons-nous connaissance de la liste des candidats ? Chacun d'entre eux sera-t-il réellement, cette année, informé par écrit de la réponse accordée par l'administration, comme nous le réclamons depuis l'année dernière ?

### 6. Congés de formation professionnelle :

Quels sont les candidats finalement retenus par l'administration ? Nous tenons à préciser que, lors de la CAPA du, les délégués du personnel se sont opposés à la proposition du Recteur et ont réaffirmé leur volonté d'attribuer ces congés dans le respect du barème établi et des avis des IEN.

### 7. Formation continue :

En observant les inscriptions, nous constatons effectivement que la modalité uniquement numérique du PAF a empêché de nombreux collègues de s'inscrire aux formations proposées. Les informations relatives à d'autres possibilités d'inscription (candidatures papier, ou par téléphone) n'ont pas été communiquées à l'ensemble des enseignants. Pour quelles raisons de nombreux collègues ne sont toujours pas informés de leur inscription à un stage ? Pourquoi des relances pour les stages incomplets n'ont-elles pas été faites ? Pourquoi à ce jour sommes-nous toujours en attente de dates pour plusieurs stages ? Quand disposerons-nous réellement d'un document complet avec, pour chaque stage, les listes de demandes, listes d'inscrits, dates, public concerné, moyens de remplacement, budget engagé ?

### 8. Mouvement intra:

Quand paraîtra le cahier des postes? Les dates d'ouverture du serveur seront-elles maintenues? Le nouveau découpage de circonscriptions sera-t-il pris en compte ?

### 9. ECLAIR :

L'attribution de la part modulable de l'indemnité du dispositif ECLAIR se fera-t-elle, conformément au décret 2011-1101 du 12 septembre 2011, en consultant les équipes pédagogiques ?

### 10. Ecole Man Tina :

Les collègues de cette école ont demandé une médiation. Quand et par quel biais l'équipe pédagogique aura-t-elle connaissance des résultats de l'enquête administrative et de l'inspection d'école qui ont été réalisées ?

### 11. Cas personnel :

- Eva LEDUC : son diplôme de CAPAsh ne porte pas d'indication de l'option D. Un nouveau diplôme pourrait-il lui être adressé ?

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat